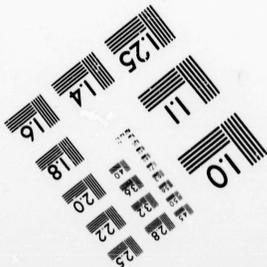
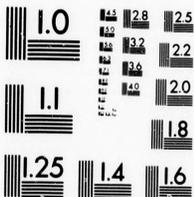


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1979

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

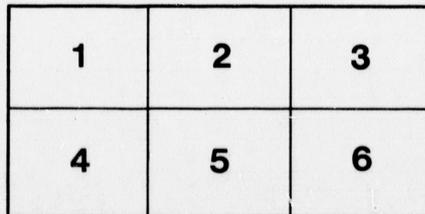
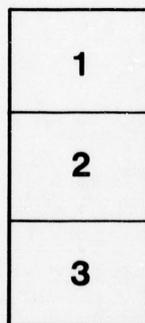
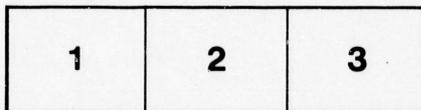
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

CO

En
en tou
l'oubli
salut p
certain
grand
nécess
dicter
pressio
liberté
jugeme
Oui, M
de votr
et dans
contre.
manière
vernem
sous le
pour q
manière
petits r
avec u
corrom
Perrou
Ne
l'opinio
traire à
se conc
cherche
cherche
mensor

AUX ELECTEURS

DU

COMTE DE MONTMAGNY.

En face des événements qui agitent aujourd'hui le comté en tout sens, vous êtes appelés à prendre une position et, ne l'oubliez pas, si cette position est bonne, elle assurera votre salut politique, si elle est mauvaise vous y trouverez une ruine certaine. C'est donc votre intérêt et votre intérêt le plus grand qui vous commande un choix judicieux autant que nécessaire. Et certes, Messieurs, nous ne venons pas vous dicter ce choix, nous répudions ouvertement tout moyen de pression sur un jugement que vous ne devez porter qu'avec la liberté la plus entière, sans préjugé, comme sans passion. Ce jugement vous devez le porter avec connaissance de cause. Oui, Messieurs, pour juger avec impartialité, pour exercer ce devoir de citoyen et d'homme libre, il faut, c'est une nécessité de votre position, il faut que vous sachiez à quoi vous en tenir et dans les débats qui s'élèvent, il faut connaître le pour et le contre. Nous venons donc, aujourd'hui, vous expliquer d'une manière claire et précise certains actes politiques d'un gouvernement que l'on attaque sans courtoisie, vous les présenter sous leur vrai jour, vous mettre en garde contre ces hommes pour qui la vérité n'est qu'un vain mot, et qui par leurs manières affables, par leurs discours mielleux, par ces mille petits moyens propres à surprendre la confiance, insufflent avec une rare perfidie, avec une étonnante audace, l'air corrompu de leurs doctrines subversives, le poison subtil de l'erreur et du mensonge.

Nous aimons à vous le dire, Messieurs, nous respectons l'opinion d'un honnête homme, qu'elle soit conforme ou contraire à la nôtre; nous estimerons toujours un adversaire qui se conduit avec loyauté. Mais lorsqu'il s'agit de faits et qu'on cherche, qu'on se torture à en dénaturer l'essence, lorsqu'on cherche à faire triompher sa cause en affichant l'erreur et le mensonge, lorsqu'on tente d'intimider un candidat par les clam-

eurs et les hurlements d'une crapule soudoyée, oh ! alors, Messieurs, nous nous indignons et nous le proclamons ici hautement nous ne pouvons que mépriser un homme qui descend aussi bas, un tel homme d'ailleurs se déshonore, compromet la cause qu'il défend et finit par la perdre.

Nous ne nous conduirons pas de la sorte Messieurs, nous ne vous dirons que la vérité. Voilà notre mission. En rencontrant l'erreur sur notre chemin, nous la combattons avec énergie, nous la forcerons de s'avouer vaincue et de proclamer avec la justice de notre cause le triomphe de nos droits.

Le Compromis de 1867.

Pour bien connaître la position telle qu'elle nous est faite aujourd'hui, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière, de voir le chemin parcouru. Le souvenir des luttes d'autrefois est encore présent à notre mémoire, luttes de M. Casault contre M. Fournier, de M. Beaubien contre M. Fournier, de M. Bossé contre M. Fournier, de M. Beaubien contre M. Blais. Le comté était divisé en deux partis puissants, la lutte vive, acharnée, habilement conduite par des chefs expérimentée, durait depuis douze ans, lorsque sonna la dernière heure de l'Union Législative, lorsque se leva le soleil nouveau de la Confédération. Une entente entre les deux partis devint alors possible, grâce à un concours de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer. Les chefs comprirent la position et l'entente eut lieu. La fusion des partis en fut l'heureuse conséquence et après douze années de luttes incessantes, le beau Comté de Montmagny put enfin goûter aux douceurs de la paix. Et cette année encore le comté serait resté tranquille, mais un homme s'est rencontré, ayant à cœur de venger la longue série de ses nombreuses défaites, brûlant d'entrer de nouveau dans l'arène politique pour frapper, même à travers un cœur ami, un ancien adversaire qu'il s'imagine voir chanceler. Oui malgré un compromis qui existe et auquel le Comté doit la bonne entente qui unit ses enfants, malgré la candidature de son parent, de son ami, malgré un engagement formel, malgré sa parole donnée, M. Fournier ne craint pas de venir poser une candidature que le comté a déjà trois fois rejetée. C'est grâce à lui, grâce à lui seul si la lutte qui s'engage menace de laisser parmi nous ses traces funestes et désastreuses, grâce à lui si la discorde apparaît de nouveau avec son cortège de rivalités et de haines. Mais M. Fournier le veut ainsi ; le sort en est jeté. C'est donc à lui seul qu'il devra s'en prendre si la fortune qui ne nous a pas trahi, qui ne nous trahira point, lui ménage une déception

encore plus cruelle, une défaite encore plus humiliante que les précédentes.

Par le compromis de 1867, il était convenu :

1o. Que le candidat devait être accepté par les deux partis,—le parti conservateur et le parti libéral.

2o. Qu'un tel candidat devait "aider au succès de la nouvelle constitution et aux gouvernements qui venaient d'être appelés à la mettre en opération."

Ces deux principes, publiquement avoués, servirent de base au compromis et le compromis lui-même fut accepté par les deux partis. M. l'avocat L. H. Blais, de Montmagny, fut le candidat accepté; élu par acclamation, il entra en chambre, y resta les quatre sessions du premier parlement, et, nous le proclamons hautement, sa conduite parlementaire fut en tous points conforme à sa déclaration politique. Tous les partis l'admettent aujourd'hui, et la meilleure preuve que l'on puisse en donner, ce sont ses adversaires actuels qui la fournissent par leur silence approbateur et, qui le croirait! par leur aveu formel. En effet, dans cette première phase de la lutte, alors qu'il était encore question de la candidature de M. Blais, pas une plainte, pas une accusation n'a été portée contre lui; bien au contraire, on s'accordait à dire qu'on n'avait rien à lui reprocher, mais, était-il ajouté, il faut changer, il nous faut un autre candidat.

Eh bien, Messieurs qu'est-il arrivé? Des deux partis qui avaient accepté le compromis, il s'en est trouvé un qui, manquant à la parole donnée, méprisant un engagement d'honneur, sans raisons aucunes, sans même daigner consulter l'autre partie intéressée, a pris sur lui la responsabilité peu honorable de faire venir un candidat de l'étranger et précisément l'homme auquel le comté est redevable des luttes d'autrefois.

En agissant ainsi le parti libéral du comté de Montmagny, traîné à la remorque de quelques *braillards* politiques, classe de mécontents arrêtés dans leurs rêves d'ambition, froissés dans leurs espérances égoïstes, le parti libéral, disons-nous, a le premier manqué aux conditions du compromis. Il s'est rendu deux fois coupable :

1o. En faisant venir un candidat sans s'être préalablement entendu avec le parti conservateur.

2o. En demandant un homme dont la politique tranchée est en opposition formelle avec cette politique conciliatrice acceptée par les deux partis qui ont voulu par le compromis donner un appui sincère à la nouvelle constitution.

Il y a plus, et ces fautes du parti libéral sont une injur

jetée à la face du comté tout entier par le fait de la réapparition de l'homme que le comté lui-même a trois fois refusé.

En face de l'indigne violation de la parole donnée, sous le coup de l'injure reçue, nous était-il permis à nous, les maîtres de la position, les vainqueurs pendant douze années de luttes, nous était-il permis de subir la loi d'une minorité turbulente? Non, messieurs, tout nous le défendait. Nous aimons la paix, mais nous saurons ne pas lui sacrifier notre honneur et à une paix honteuse, nous préférerons toujours les dangers de la lutte, les émotions de la mêlée, la gloire du triomphe. On veut nous fouler aux pieds! Eh bien, prouvons à ces hommes qui ne savent conserver l'honneur de leur parole que nous sommes prêts au combat; ils peuvent nous insulter, nous saurons les vaincre; les sentiers de la victoire nous sont familiers.

En brisant lui-même le compromis, le parti libéral nous facilite les moyens de choisir un candidat sans le consulter, de l'opposer au sien. C'est ce que nous avons fait. Mons. Blais donnant sa résignation au parti resté fidèle au compromis, nous avons, de notre plein gré, choisi M. J. G. Bossé avocat distingué du Barreau, conseiller de la ville de Québec.

Le Programme politique de M. J. G. Bossé.

Par sa politique M. Bossé convient non seulement au parti conservateur mais encore à tous les électeurs paisibles, honnêtes, jaloux de l'honneur de leur parole librement engagée.

Comme nous tous, M. Bossé doit accepter ce qui a été fait la nouvelle constitution qui nous régit, mais ce qui n'est point encore fait, mais ce que nous réserve l'avenir, notre condition présente, notre existence future, toutes ces questions d'un intérêt majeur, questions de prospérité, de bonheur, de vie; oh! soyons en persuadés. M. Bossé saura les aborder sans crainte, sans préjugés, sans passion; ses convictions fermes, cet amour voué à son pays, cet intérêt qu'il porte à notre comté, berceau de ses ancêtres, tout le prouve, tout le démontre, ce sont là autant de garanties pour nous et la position qu'il saura conquérir en chambre, sera digne des talents que Dieu lui a donnés, du mandat que nous lui confions aujourd'hui. Cette position indépendante lui permettra d'appuyer les mesures du gouvernement lorsqu'elles seront bonnes, de les combattre avec énergie si elles sont mauvaises. D'ailleurs, M. Bossé l'a proclamé hautement, sa politique sera toute de conciliation, elle n'accordera rien à l'esprit de parti qu'elle saura dédaigner. Par elle et avec elle il travaillera à l'union commencée, tachant de l'affermir davantage, en tout et par

tout
trava
vers
l'inté

est sa
parti
de la
ces li
ses p
ratio
rons

voile
politi
" vie
" dar
nonc
dern

Pierr
vant
" par
" fra

aux
" mo
" cor

a plu
d'égl
vos s
cons
l'Egl
vous
haut

nier,
de p
ment
décl

tout elle aura pour conséquence inévitable de diriger son travail, son énergie, ses efforts, les succès qu'il obtiendra, vers un but unique, louable : le bien du pays en général, l'intérêt de notre beau comté en particulier.

Certes, Messieurs, personne ne peut le nier, cette politique est saine, elle nous convient à nous tous sans distinction de partis. Nous voulons le bien, le juste, le bonheur du comté et de la patrie, votons alors pour un homme qui prendra tous ces intérêts à cœur, qui les fera valoir avec toute l'énergie de ses profondes convictions.

A cette politique libre, sans entraves, noble dans ses aspirations, profonde dans ses vues, ferme dans ses actes, comparons

La Politique de M. Tel. Fournier.

C'est M. Fournier lui-même qui soulève le coin du voile : " Messieurs, s'écrie-t-il, je ne viens pas à vous avec une politique appuyée sur les mandements ou les sermons, je viens à vous avec une politique appuyée sur l'indépendance et la liberté des électeurs." Ces paroles ont été prononcées à la porte de l'Eglise du Cap St. Ignace, le 30 avril dernier ; nous aurons plus loin occasion de vous les rappeler.

Le dimanche suivant, 7ème jour de mai, à la porte de St. Pierre, Rivière du Sud, M. Fournier faisait la déclaration suivante : " Je suis le *même* homme qu'autrefois, j'appartiens au parti libéral et c'est comme libéral que je brigue vos suffrages."

Le 28ème jour de mai, M. Fournier déclarait publiquement aux électeurs de St. Paul de Montminy : " Si vous votez pour moi, chacun de vos votes sera une censure publique portée contre le gouvernement."

Ainsi, MM. les électeurs du Comté de Montmagny, il n'y a plus de doute, c'est chose décidée, proclamée sur les perrons d'église, par M. Fournier en personne, l'homme qui brigue vos suffrages se moque des mandements, des sermons, par conséquent de la parole de Dieu, des enseignements de l'Eglise ; rien d'étonnant, c'est le *même* homme d'autrefois qui vous déclare publiquement ces inepties, qui vous prêche hautement cette doctrine impie.

Ce seul acte suffirait à juger de la politique de M. Fournier, mais abondance de preuves ne doit pas nuire. Un peu de patience. Messieurs, nous allons soumettre à votre jugement quelques faits et gestes du parti auquel M. Fournier déclare appartenir.

Le Double Mandat.

M. Fournier trouve inconstitutionnel, injuste, contraire au bon sens, le fait que le même homme soit, simultanément membre de la chambre fédérale et membre de la chambre locale. Le parti libéral tout entier a en honneur cette double représentation et dans les deux chambres il a travaillé avec ardeur à abolir le double mandat. M. Marchand l'un des chefs du parti libéral dans notre chambre locale, proposait le 1er décembre 1870 la seconde lecture d'un bill demandant l'abolition du double mandat. L'Hon. M. Chauveau proposa en amendement que la lecture du bill fut renvoyée à six mois. La grande majorité de la chambre vota en faveur de l'amendement de M. Chauveau. De ces faits il est aisé de conclure :

1o. Que la question du double mandat n'est pas encore réglée, puisque la solution en est renvoyée à six mois ;

2o. Que c'est dire une chose contraire à la vérité, que c'est afficher l'erreur et le mensonge que de prétendre, comme M. Fournier le fait, que le parti libéral en demandant aujourd'hui le double mandat ne fait que se conformer à une décision rendue par l'Assemblée Législative.

D'un autre côté si M. Fournier trouve inconstitutionnel, injuste, contraire au bon sens le fait du double mandat, les électeurs de Montmagny peuvent lui dire en toute sûreté que lui M. Fournier se montre inconstitutionnel, injuste, ennemi du bon sens, en demandant une chose qu'il reproche.

M. Fournier, sa conduite actuelle le prouve, ses propres paroles le proclament, est donc un homme inconséquent, qui ne tient point à ses principes.

La Confédération.

Un mot seulement, pour refuter une insinuation perfide, un avancé fallacieux de M. Fournier.

M. Fournier se plaît à répéter aux portes des Eglises que la Confédération a mis la Province de Québec en face de quatre provinces hostiles au lieu d'une comme elle l'était auparavant.

Eh ! bien si M. Fournier continue à souterir pareille fausseté, il n'a qu'à choisir entre l'ignorance ou l'imposture.

En effet ou il ignore que la Confédération en nous donnant une constitution locale sauve par là même nos privilèges, nos droits acquis, nous donne des garanties de protection comme catholiques, comme français, autrement grandes que celles de l'union, puisque de minorité nous sommes devenus la majorité nationale et la majorité religieuse,—nous le

repetor
est imp
alors il
Et
un seu
des hon
Vo
1858 :
" L
" tion b
" consti
" suis p
" d'une
" minist
Le
" J
" comm
" l'Amé
" je vot
" qu'aie
" actue
" avec l
En
riques,
actuelle
dire qu
contrav
libéral :
qui puis
avec les
la justic
Not
rance et

L'h
ni sur le
actuel d
ne savoi
nier, il r
quelqu'i
d'instru
parti con
Connais
parle :

repetons, où M. Fournier ignore cela, et alors son ignorance est impardonnable, monstrueuse, ou il sait ce qui en est et alors il avance une erreur, un mensonge, une imposture.

Et d'ailleurs M. Fournier n'a point belle grâce de dire un seul mot sur la Confédération. D'autre aussi fins que lui, des hommes qu'il accepte comme chefs ont parlé avant lui.

Voici ce que disait en chambre M. A. Dorion, le 6 juillet 1858 :

“ *L'abrogation de l'Union, l'union fédérale, la représentation basée sur la population ou quelque autre grand changement constitutionnel doit, DE TOUTE NÉCESSITÉ, avoir lieu.....* Je suis prêt pareillement à prendre en considération le projet d'une *confédération*, lequel laisserait à chaque province l'administration de ses affaires locales.”

Le 3 mai 1860, M. A. A. Dorion disait encore :

“ Je regarde l'union fédérale du Haut et du Bas-Canada comme le noyau de la grande confédération des provinces de l'Amérique du Nord que j'appelle de mes vœux. En concluant je voterai pour la résolution, parceque c'est le seul moyen qu'aient les deux provinces de sortir de leurs difficultés actuelles. Je crois que l'union de toutes les provinces viendra avec le temps.”

En face de pareilles déclarations, si claires, si catégoriques, approuvant si nettement et d'avance la situation actuelle, il n'y a qu'une conclusion légitime à tirer, c'est de dire que la position prise par M. Fournier est ridicule, en contravention directe, absolue, avec les principes du parti libéral auquel il appartient. Il n'y a qu'un homme de parti qui puisse, pour se soutenir quelque temps, rompre ainsi en avec les convictions de son propre parti, avec le bon sens et la justice.

Nous le répétons, M. Fournier peut choisir entre l'ignorance et l'imposture.

La Question des Ecoles.

L'homme dont la politique ne s'appuie ni sur les sermons ni sur les mandements attaque, avec violence, notre système actuel d'éducation. Il reproche au peuple d'être ignorant, de ne savoir ni lire ni écrire. Enfin à entendre parler M. Fournier, il n'y a que le parti libéral qui ait quelque intelligence, quelque instruction, et encore cette somme d'intelligence, d'instruction serait plus grande il ne faut pas en douter, si le parti conservateur n'y mettait point continuellement obstacle. Connaissez-vous l'obstacle?—Écoutez, c'est M. Fournier qui parle :

*Après de voir
sur la
confédération*

10. " M. Chauveau vit comme un prince au milieu d'une bibliothèque payée par la Province. "

20. " Il n'y a pas d'uniformité dans l'enseignement; il vous manque cinq livres qui devraient être partout les mêmes. "

Certes, Messieurs les électeurs de Montmagny, vous êtes bien ignorants, bien peu intelligents si vous n'admettez pas que c'est là la seule raison la seule cause de ce que M. Fournier appelle l'inefficacité de l'enseignements primaire, et si vous ne votez pas pour M. Fournier, si vous ne l'envoyez pas en Chambre, oh! soyez-en persuadés vous resterez toute votre vie ce que M. Fournier dit que vous êtes aujourd'hui, des ignorants, des hommes peu intelligents.

M. Fournier veut l'uniformité d'enseignements! c'est ce qu'à toujours voulu aussi le parti libéral. Mais il ne faut pas l'oublier, il y a une grande différence entre vouloir une chose qui peut être bonne en soi et l'emploi des moyens pour obtenir ce que l'on veut. M Fournier le prouve aujourd'hui; il veut l'abolition du double mandat choses mauvaise, dit-il, contraire au bon sens, et le moyen qu'il emploie c'est de faire lui-même une chose mauvaise, contraire au bon sens en demandant le double mandat. Il en est de même dans la question des écoles. Il veut l'uniformité dans l'enseignement, mais savez-vous comment? Ecoutez, vous allez juger du beau moyen. C'est le moyen adopté par le parti libéral, patroné par l'Hon. A. A. Dorion, chef de M. Fournier.

En ouvrant les journaux de l'Assemblée Législative de l'année 1856 on voit que le 5 mai de cette même année, M. Papin propose :

" Qu'il est désirable d'établir dans toute la Province un système général et uniforme d'éducation élémentaire.....

" Que pour faire fonctionner ce système d'une manière juste et avantageuse il serait nécessaire que toutes les écoles ainsi établies soient ouvertes indistinctement à tous les enfants en âge de les fréquenter, sans qu'aucun d'eux soit exposé par la nature de l'enseignement qui y sera donné à voir ses croyances religieuses violentées ou froissées en aucune manière. "

Ont voté pour : MM. Chs. Daoust, A. A. Dorion, A. Jobin, Papin, etc., etc.

La suppression de l'instruction religieuse dans l'enseignement, tel est le seul moyen, et le moyen nécessaire pour que toutes les écoles dans toute la Province aient un système général et uniforme d'éducation.

Et c'est le parti libéral qui a trouvé ce moyen, qui veut en faire l'essai, c'est le parti auquel appartient M. Fournier,

Motion
Papin

cc
cc
cc

qui, lu
système
P
pour
travail
exister
mains,
vous s
où voi
dans l
fiant
ment
plus
pouvre
Raison
intelle
viendi
Vot
avec s
vous p
de l'éc
M
faut at
et à l'h
de l'éc

V
liberal
sentan
des en
gaspil
nier ce
nir gai
pleme
M
170 er
plyés
E

Conseil
Assem
Bureau
Secrét

qui, lui même vient de le déclarer, veut, comme ses chefs, un système général et uniforme d'éducation.

Pauvre peuple! tant que vous chercherez pour vous et pour vos enfants, une instruction religieuse, tant que vous travaillerez à connaître, à approfondir les rapports qui doivent exister entre l'Être Suprême et l'homme, chef-d'œuvre de ses mains, entre le Créateur et Sa Créature, oh! soyez-en sûrs, vous serez un peuple d'ignorants. — Mais vienne le moment où vous saurez comprendre que vous ne devez pas inculquer dans l'âme de vos enfants ces principes religieux, pain fortifiant de l'intelligence, vienne le moment où tout enseignement religieux sera banni des maisons d'éducation, oh! alors pourrez sans crainte élever des statues à Voltaire ou à la Raison: ces monuments attesteront votre affranchissement intellectuel; en goûtant à ce fruit qu'on vous offre, vous deviendrez semblables sinon supérieurs à Dieu même.

Votez pour M. Fournier et le parti libéral vous obtiendra avec son aide, cette liberté; cette fraternité, cette égalité qu'il vous promet. Il saura faire disparaître l'élément religieux de l'éducation, lui substituer le communisme tout pur.

Mais ne l'oublions pas, pour obtenir un tel résultat, il faut auparavant que le parti libéral puisse monter au pouvoir et à l'heure qu'il est MM. Fournier & Cie. sont encore au bas de l'échelle.

L'administration actuelle.

Voici, Messieurs, le grand cheval de bataille du candidat libéral. M. Fournier parcourt les paroisses du comté, présentant aux électeurs un tableau de sa façon sur le nombre des employés du Gouvernement, s'escrimant bien fort sur le gaspil des deniers publics. Il n'y a pas à en douter, M. Fournier compte beaucoup sur ces moyens désespérés pour obtenir gain de cause. A l'erreur de ses avancés opposons simplement la vérité des faits.

M. Fournier prétend que la Province de Québec compte 170 employés publics, la Province d'Ontario 65, soit 105 employés de plus dans la Province de Québec.

Erreur! Voici les chiffres:

ONTARIO.

Conseil Exécutif.....	3
Assemblée Législative.....	8
Bureau du Procureur-Général.....	4
Secrétariat-Provincial.....	2

Bureau du Registrateur Provincial.....	4
Département du Trésor.....	6
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.....	8
Département de l'Instruction Publique.....	13
Département des Terres de la Couronne.....	51
Bureau.....	6

Total 105.

Voilà du coup 40 employés de plus dans Ontario ! Pourquoi M. Fournier a-t-il commis une erreur aussi grossière ?

Dans la Province de Québec, il y a, n'en déplaise à l'assertion de M. Fournier, 160 employés et non 170. La différence entre les deux Provinces n'est donc que de 55 et non 105 comme le publie M. Fournier.

Maintenant pour expliquer cette différence il suffit de dire que dans Ontario tous les documents ne se publient que dans la seule langue anglaise ; dans la Province de Québec, au contraire, tous les documents doivent être publiés dans les deux langues française et anglaise ; cette nécessité de notre position commande l'emploi d'un grand nombre de traducteurs. M. Fournier serait lui-même esclave de cette nécessité si jamais il arrivait au pouvoir.

Nous avons de plus dans la province de Québec les officiers du cadastre ; or, M. Fournier le sait, si pareille institution n'existe pas dans Ontario, elle est absolument nécessaire ici pour l'efficacité de nos lois d'enregistrement. Et d'ailleurs, cette institution n'est point permanente ; elle ne doit pas survivre à son œuvre.

Eh ! bien, nous le demandons, pourquoi, sachant toutes ces choses, M. Fournier ne les fait-il pas connaître : En disant sèchement que la Province de Québec a plus d'employés publics que la Province d'Ontario, sans donner les raisons d'une telle augmentation, M. Fournier commet une injustice, se conduit d'une manière d'éloyale, fausse la vérité et compose avec l'erreur. Pourquoi tromper ainsi le peuple : Pourquoi vouloir abuser de sa confiance ? Pourquoi l'insulter par une déclamation vaine et mensongère ! Ah ! nous connaissons maintenant la tactique de M. Fournier, nous savons son peu de respect pour la vérité, nous n'ignorons point les pieuses exhortations adressées à un certain parti, au parti qui dans la lutte actuelle parcourt les différentes paroisses, escorté par une canaille hurlante, grossière, plongée dans l'ivresse.

Ce qui se passait en l'année 1863.

L'administration actuelle trouve en M. Fournier un enne-

no
pa

mi acha
d'aujourd
ruine ce
la situat
remède.
M. Fourn
dat est c
doute, si
face des
les fleuv
Promise
que le n
pouvoir.
née 1863
En
fut ques
nement
savez-vo
estimés
1o.
Canada ;
2o.
l'octroi d
3o.
gricultur
4o.
l'octroi d
5o.
ception d
6o.
dues, tel
C'es
mant les
tés d'agr
firme in
membres
honorabl
tion dans
libéral en
Voy
prétendu
1o. l
dit que l
dépendre
cet argen

..... 4
..... 6
ics..... 8
..... 13
..... 51
..... 6

total 105.
o ! Pour-
rossière ?
éplaise à
La dif-
55 et non

suffit de
lient que
e Québec,
liés dans
essité de
ombre de
de cette

e les offi-
e institu-
écessaire
d'ailleurs,
doit pas

nt toutes
En disant
oyes pu-
ons d'une
ce, se con-
pose avec
oi vouloir
ne décla-
s mainte-
en de res-
es exhor-
is la lutte
par une

un enne-

mi acharné; le parti libéral tout entier s'élève contre le gaspif d'aujourd'hui. A l'entendre parler le pays avance vers une ruine certaine, la hideuse banqueroute est déjà à nos portes; la situation est désespérée; le mal est profond et appelle le remède. Le remède est tout trouvé; il ne s'agit que d'élire M. Fournier, précisément l'homme pour qui le double mandat est chose injuste, contraire au bon sens. Il n'y a aucun doute, si le parti libéral peut un jour arriver au pouvoir, la face des choses sera changée, l'argent pleuvra dans le coffre, les fleuves couleront le lait et le miel, nous foulerons la Terre Promise. Mais avant de donner cours à notre joie, voyons ce que le même parti libéral a fait lorsqu'un jour il monta au pouvoir. Voyons en quelques mots, ce qui se passait en l'année 1863.

En 1863 donc, lorsque le parti libéral était au pouvoir, il fut question d'économie. Vous savez, en effet, que ce gouvernement avait promis d'économiser les deniers publics; mais savez-vous comment il s'y est pris pour cela? Voici; les estimés de 1863 en sont la preuve.

1o. En diminuant l'octroi de l'Education dans le Bas-Canada;

2o. En diminuant d'un quart, c'est-à-dire de \$25,300 l'octroi de la colonisation.

3o. En diminuant de \$42,000 l'octroi des Sociétés d'Agriculture.

4o. En diminuant d'un cinquième, c'est-à-dire de \$20,000 l'octroi des hôpitaux et des institutions de charité.

5o. En faisant une promesse de réduction dans la perception du revenu.

6o. Enfin en refusant de payer les dettes légitimement dues, telle que celle contractée pour payer nos *cens et rentes*.

C'est donc en tarissant la source de l'éducation; en fermant les forêts à nos compatriotes; en paralysant nos sociétés d'agriculture; en refusant au malade pauvre et à l'infirme indigent un peu de pain et un lit pour reposer ses membres fatigués, en ne payant pas ses dettes légitimes et honorables et en faisant des promesses menteuses de réduction dans la dépense du service civil que le gouvernement libéral entendait économiser.

Voyons maintenant le côté de la dépense telle que ce prétendu gouvernement d'économie voulait la faire:

1o. Il a demandé \$613,000 pour la milice, après avoir dit que le gouvernement qui l'avait précédé voulait trop dépenser pour l'organisation militaire du pays. Il y a plus, cet argent se dépensait presque entièrement dans les villes

*Mêmes
de 1863*

1/

1/

1/

1/

1/

pour organiser et habiller des compagnies qui n'étaient d'aucun service. Dans l'état de gêne où se trouvait le coffre public, c'était donc \$613,000 dépensées à peu près pour rien.

2o. La seconde dépense est de \$100,000 pour les édifices d'Outaouais. Or le gouvernement avait dans les mains les \$500,000 votées l'année précédente. Pourquoi lorsque, comme il le disait, le coffre public était si vide, ne se contentait-il pas de dépenser ces \$500,000 et pourquoi voulait-il ajouter ces \$100,000 quand il nous rétranchait sur l'éducation, sur la colonisation, sur l'agriculture et sur les institutions de charité ?

3o. Le même gouvernement demandait \$4,000 pour un jardin d'hiver à Spencer Wood. Eh ! bien, ce gouvernement qui, suivant lui-même, respectait tant la constitution avait dépensé ces \$4,000, sans les avoir obtenues par une appropriation.

4o. Une riche compagnie de Montréal avait offert pour rien le service de remorquage entre Montréal et Kingston. Eh ! bien, savez-vous ce qu'a fait le gouvernement de M. Fournier ? Sans avoir demandé de soumissions et sans la permission de la chambre, il a donné \$16,000 par an à une autre compagnie

5o. L'année d'auparavant, M.M. Edmunston, Allan et Cie. avaient offert à l'autre gouvernement de continuer à faire le service entre Québec, Montréal et Liverpool pour \$240,000, mais le gouvernement libéral qu'approuve M. Fournier, a payé \$416,000 par année à cette compagnie.

C'est donc \$392,000 que ce gouvernement a payé de trop en deux années, et c'est là ce que vous appelez économiser !

6o. Ce même gouvernement a mis dans ses estimés un nouvel item plus injustifiable que tous les autres. Il a demandé \$32,640, " pour payer la balance des dépenses se rattachant au Traité de Réciprocité." C'étaient des mots pour couvrir un objet caché, celui de donner \$32,640 à un membre de la Chambre parce qu'on avait besoin de sa voix pour se maintenir au pouvoir. Ces \$32,640 n'étaient point dues par la Province, c'était donc un honteux tripotage et un acte immoral.

Quoi ! donner \$32,640 à un député pour avoir sa voix, quand on retranche \$25,000 sur les chemins de colonisation, \$42,000 sur les sociétés d'agriculture, \$20,000 sur les hôpitaux et les institutions de charité !

Récapitulons :

Dépenses inutiles et injustifiables faites par le gouver-

no
P.C.

neme
idées
Octr
Payé
Payé
Payé
Pour

] \$613,
tion
millie
] en pi
se ta
savoi
éloqu
au p
tique
gaspie
sueu

mém
ce qu
actes
du ti
gnat
dénoc
pas a
ment

c'est

alors
Oui,
tient
chan
finar

"ava
"cor
"les

nement libéral dont M. Fournier partage les principes et les idées d'économie.

Octroi additionnel pour les Edifices d'Outaouais.....	\$100,000
Payé de trop aux vapeurs transatlantiques.....	392,000
Payé pour le service des remorqueurs, offert pour rien	16,000
Payé pour le jardin du gouverneur.....	4,000
Pour payer la voix d'un membre.....	32,640
	<hr/>
	\$544,640

Dans cette somme n'est pas compris un seul centin des \$613,000 qui ont été dépensés pour une mauvaise organisation de la milice, car ce serait en tout \$1,157,640 ; plus *d'un million de piastres*, comme vous voyez.

Eh bien, nous vous le demandons Messieurs les électeurs en présence de pareils faits, M. Fournier ne gagnerait-il pas à se taire ? Il crie à l'économie qu'il veut pratiquer ; nous savons ce que cela veut dire ; le passé est là avec ses faits éloquentes pour nous dire que si jamais le parti libéral vient au pouvoir il saura une seconde fois faire du patronage politique, embrasser hardiment un système qu'il a déjà essayé, gaspiller effrontément le prix de votre travail et de vos sueurs.

La Taxe Directe.

M. Fournier, l'homme d'aujourd'hui qui se déclare le même homme d'autrefois, s'escrime contre les taxes actuelles, ce qui paraît surtout lui faire de la peine c'est que certains actes notariés, certains billets promissoires sont sujets à la taxe du timbre. Il faut l'avouer, il y a bien là de quoi exciter l'indignation générale et maintenant que M. Fournier vient de dénoncer au public un pareil état de choses, il ne faudrait pas avoir de cœur si l'on continuait à soutenir un gouvernement qui tolère de pareilles mesures.

Pourtant, il y a quelque chose de mieux que tout cela : c'est la taxe directe !

Eh bien, Messieurs les électeurs, en 1863, le parti libéral alors qu'il était au pouvoir, a proposé hardiment cette infamie. Oui, on a voulu la taxe directe, et c'est le parti auquel appartient M. Fournier qui l'a proposée. Ecoutez ce que disait en chambre, le 15 septembre 1863, M. Holton, ministres des finances du cabinet McDonald-Dorion.

“ J'incline à croire que nous pourrions, avec un grand avantage, alléger le fonds général du pays d'un nombre considérable d'items importants, laissant aux municipalités à les fournir à l'aide d'une TAXE LOCALE. Nous devons regarder

”

“ la question des TAXES DIRECTES courageusement en face, et le moyen d'y arriver c'est de familiariser le peuple avec les TAXES DIRECTES auxquelles je viens de faire allusion.” (Extrait du *Canadien* 21 sept. 1863).

La pensée de M. Holton et de tout le parti libéral se résume ainsi : “ Nous avons un déficit de cinq millions à combler ; pour le combler il nous faut emprunter. Mais comme il est impossible d'emprunter sans prouver que nous serons capables de payer et que, pour le prouver, il faut nous taxer jusqu'à ce que le revenu s'équilibre avec la dépense annuelle, nous vous taxerons, je vous l'annonce. La taxe que je vous proposerai sera une *taxe directe*. Pour vous accoutumer à cette *taxe directe*, je retrancherai du budget ordinaire un nombre considérable d'items pour lesquels les municipalités auront à se taxer, et quand ces municipalités seront accoutumées à la *taxe directe*, alors il sera plus facile d'établir, d'une manière permanente, LA TAXE DIRECTE pour le maintien du gouvernement.

Electeurs du comté de Montmagny si vous voulez la *taxe directe*, voter pour M. Fournier, c'est le même homme d'autrefois, le même homme de 1863.

Le Tabac.

Parmi la classe assez nombreuse de ceux qui ne sont point électeurs, qui n'ont point droit de voter, il se trouve un jeune avocat de Montmagny. Ne voulant ou ne pouvant plus demeurer à Rimouski, il a transporté ses penates au milieu de nous et maintenant il vit en prenant les intérêts de la veuve et de l'orphelin, et qui sait ? peut-être leur entame-t-il un tant soit peu le capital. Qu'importe il est une chose certaine, c'est que Monsieur l'avocat est un charmant Sire plein de confiance en lui-même, ayant foi dans ses vastes connaissances, rempli de dédain pour ceux qui ne l'encensent point. Il court les paroisses à la tête de son léger escadron de fier-à-bras ; il excite les passions du peuple, se fait hisser sur les perrons d'églises par deux citoyens qu'il déclare toujours être “ les plus respectables de la paroisse ; ” et en effet c'est un besoin pour lui que ce soit des citoyens respectables qui le recommandent. Une fois installé, il harangue le peuple, le peuple l'écoute, il s'écoute lui-même parler ; il y a cette différence c'est que le peuple trouve qu'il a un langage vulgaire, des expressions de halles et de carrefours, des propos de gamin ; lui, au contraire, non seulement pense mais proclame qu'il parle très bien. Et cependant vous pouvez en juger ; c'est ainsi qu'en parlant de l'honorable Commissaire

Mo
pa

des
bas
selon
que
expr
qui
l'hon
méri
certi
à lui
chos
enco
le tal
qu'ils
faisai
M. F
Pour
Pour
I
Pour
l
Perm
I
Pour
Pour
Sur c
I
Sur c
Sur
t
Sur t
A
payer
nos v
taxen
l'eau
I
tabac
1
2
3
duise

des Terres de la Couronne, il déclare que c'est un homme vil, bas, corrupteur, corrompu, un voleur en grand; M. Bossé selon lui, est un babouin et tous les conservateurs ne sont que des stupides, des imbéciles, des timbrés. Telles sont les expressions de M. l'avocat Achille Talbot, telles sont les perles qui ornent ses discours; on l'a dit avec raison, le style, c'est l'homme! Avouons-le, tout de même, M. Achille Talbot à un mérite; c'est de convaincre ceux qui le sont déjà; une certitude, c'est qu'il ne pourra jamais faire plus.

Monsieur l'avocat fait donc des discours; son thème à lui c'est de parler contre la taxe du tabac; il en sait quelque chose lui qui fume et qui fume du tabac du gouvernement encore!

Eh bien nous allons dire nous aussi quelques mots sur le tabac. Les cultivateurs n'ont rien à payer pour le tabac qu'ils produisent et qu'ils consomment; mais voyez ce que faisait, en 1863, le gouvernement libéral auquel appartient M. Fournier.

Voici quelles taxes le gouvernement libéral a imposées.

Pour droit de manufacturer le tabac (par année)....	\$100.00
Pour permission de faire usage de presse à tabac, par presse.....	20.00
Pour permission de faire usage de machines à couper le tabac; chaque machine.....	20.00
Permission de faire usage de moulins à tabac en poudre, chaque moulin.....	15.00
Pour droit de vendre du tabac en gros.....	20.00
Pour droit de vendre le tabac en détail.....	5.00
Sur chaque livre de tabac haché, en torquettes, ou pressé, etc., manufacturé dans le pays.....	0.10
Sur chaque livre de tabac moulu.....	0.10
Sur chaque livre de tabac haché (et composé de tigés).....	0.05
Sur toute autre description de tabac par livre.....	0.10

Ajoutez à ces taxes toutes celles que les manufacturiers payent comme taxes municipales, qui sont si lourdes dans nos villes, où se trouvent les manufactures. Les municipalités taxent aussi pour le droit de manufactures, pour l'usage de l'eau et l'emploi des machines.

De sorte, donc, qu'avant de pouvoir fumer une livre de tabac, il nous fallait payer :

- 1o. Le droit de la produire.
- 2o. Celui de faire usage des machines qui la produisent.
- 3o. Celui de l'eau nécessaire aux machines qui la produisent.

- 40. Celui de la vente en gros.
- 50. Celui de la vente en détail.
- 60. Une taxe spécifique de 10 cts.
- 70. La valeur du tabac.

Ainsi, jugez ce que coûtait cette livre de tabac, et dites s'il était possible au pauvre de n'en fumer. Et c'est le parti libéral qui a toutes les taxes en horreur, excepté la taxe directe ; c'est le parti libéral qui impose tous ces droits sur le tabac.

Le Cuir.

C'est dommage que le lieutenant de M. Fournier, ce charmant avocat dont il a été fait mention, ne fasse pas un de ses beaux discours sur le cuir, qui est un article bien autrement important que le tabac, pour le pays, puisqu'il est de nécessité absolue pour le pauvre et pour le riche. Eh bien, le gouvernement de 1863, le gouvernement libéral s'est dit : "Le peuple ne peut pas aller sans souliers, taxons les souliers et taxons-les jusqu'à arracher au pauvre sa dernière obole."

Lisez :

Pour le droit de tanner le cuir (par année).....	\$50 00
Pour l'usage de chacune des fosses (par année).....	1 00
Pour le droit de vendre le cuir en gros.....	20 00
Pour le droit de vendre le cuir en détail.....	5 00
Sur chaque lb. de cuir de veau.....	00 06
“ “ “ “ à empeigne.....	00 05
“ “ “ “ à semelle, (cuir fendu et cuir à harnais).....	00 04
“ “ “ “ de toute espèce.....	00 05
“ “ “ “ importé en sus des droits	00 33½

Maintenant, MM. les électeurs, dites-le nous, est-il étonnant que ce tarif ait causé tant d'indignation dans le pays contre ceux qui voulaient l'imposer, contre le parti libéral d'où est sorti M. Fournier qui, aujourd'hui, en appelle à nos suffrages.

Ce qui a été fait pour le Comté de Montmagny en 1862 et en 1863 et depuis 1867.

En 1862 et 1863 le parti que soutient M. Fournier était au pouvoir ; voyons donc ce qu'il a fait pour notre comté pendant qu'il était en moyens. Ne l'oublions pas, M. Fournier se présente comme adversaire du gouvernement, et il se flatte d'obtenir beaucoup pour le comté de ce même gouvernement qu'il combat. La chose paraît un peu difficile au premier abord ; en étudiant un tant soit peu la question on

*Muo
P.C.*

peut
fait il
I
I
Statist

M

V
A
nistrat
de Mo
reçu d
somm
E
signé
le proc
parois
on ne
Pierre
mins
d'hui
un go
donner
V
pour n
Le

Chemi
Chemi
Chemi
Cemin
Travat
Société

Ce

peut facilement se convaincre que M. Fournier ou bien se fait illusion ou bien cherche à en imposer.

Prenons les documents officiels.

Dans le "Rapport du Ministre de l'Agriculture et des Statistiques pour l'année 1863" on trouve à la page 16 :

Comté de Montmagny.

CHEMIN ST. FRANÇOIS.

Conducteur.—Louis Martineau.

Montant octroyé en 1862.....	\$200 00
" payé en 1862.....	\$100 00
" " " 1863.....	100 00

	\$200 00

Voilà tout !!!

Ainsi pendant les années 1862 et 1863, durant les administrations McDonald-Sicotte et McDonald-Dorion, le comté de Montmagny auquel M. Fournier prend tant d'intérêt a reçu du parti libéral, et cela d'après un document officiel, la somme fabuleuse de \$200 00 !!

Et remarquez bien que ce document officiel est fait et signé par M. Letellier. C'est donc M. Letellier lui-même qui le proclame : Le comté n'a reçu que \$200 et de plus c'est la paroisse St. François qui en a profité pour un chemin situé on ne sait trop où ! Habitants du Cap, de St. Thomas, de St. Pierre, du Buton, vous n'avez rien reçu vous, pour vos chemins de colonisation, et M. Fournier vous promet aujourd'hui d'obtenir d'un gouvernement qu'il combat, ce qu'alors un gouvernement dont il était l'ami, n'a pas voulu vous donner ! M. Fournier n'est pas sérieux, tout s'explique.

Voyons maintenant ce que le parti conservateur a fait pour notre comté depuis 1867 seulement.

Le tableau suivant va nous en donner une idée précise :

	1868.	1869.	1870.	Total.
Chemin de l'Anse-à-Giles	\$1,600	\$2,400	\$1,200	\$5,200
Chemin Beaubien,	1,400	1,600	1,200	4,200
Chemin Sirois,	500	2,000	1,300	3,800
Chemin Taché,		4,000	3,131	7,131
Cemin Blais,			2,390	2,300
Travaux Publics,	50		5,250	5,300
Soc.étés de Colonisation		600	600	1200

Grand Total. 29,131.

Ces chiffres sont éloquentes : Voyez, en 1862 et 1863,

ac, et dites
est le parti
pté la taxe
s droits sur

ournier, ce
asse pas un
article bien
uisqu'il est
e. Eh bien,
al s'est dit :
les souliers
ière obole."

.... \$50 00
.... 1 00
.... 20 00
.... 5 00
.... 00 06
.... 00 05
et
.... 00 04
.... 00 05
its 00 33½

est-il éton-
ans le pays
parti libéral
a appelle à

magny en
7.

ournier était
notre comté
M. Fournier
ent, et il se
me gouver-
difficile au
question on

alors que le gouvernement libéral était au pouvoir, le comté a reçu \$200. En deux ans, \$200 !

En 1868, 1869 et 1870, c'est-à-dire pendant ces trois dernières années, sous l'administration du gouvernement actuel, le comté a reçu \$29,131.

La différence est notable : elle est de \$28,931. Elle prouve de la manière la plus palpable que le parti conservateur entend mieux les intérêts du comté que le parti libéral.

Les deux partis ont été à même de prouver ce qu'ils pouvaient faire pour nous ; ils l'ont prouvé et aujourd'hui nous le savons, si le parti libéral a fait peu, en revanche le parti conservateur a fait beaucoup. Enfants du comté, vos intérêts sont en jeu, ne votez pas pour un parti qui a fait si peu pour vous, qui veut vous imposer la taxe directe, mais votez pour le parti qui a travaillé et qui travaille encore si activement pour votre beau comté, qui prend tant à cœur les intérêts de la colonisation en votant des sommes d'argent considérables. Electeurs du comté, voulez-vous prendre le moyen de ne plus avoir un seul sou pour vos chemins de colonisation, votez pour M. Fournier, le membre hostile au gouvernement ! Soyez-en sûrs si le comté élit un membre adversaire, opposé au gouvernement, il perd par là même le droit de demander et d'obtenir des faveurs de ce même gouvernement !

L'Arbitrage.

M. Fournier censure le gouvernement local dans sa conduite vis-à-vis cette importante question du partage entre la Province de Québec et celle d'Ontario, de la dette contractée pendant l'époque de leur union législative.

En 1841 lorsque le Haut et le Bas-Canada s'unirent, le Haut-Canada avait une dette de \$5,925,779.54 ; le Bas-Canada avait en caisse la somme de \$189,306.41.

Le 30 Juin 1867 lors de la séparation des deux Canadas, la dette de la ci-devant Province du Canada (Haut et Bas) était de \$73,039,553.92.

Par la Confédération la Puissance du Canada assumait sur ces \$73,039,553.92 la dette de \$62,500,000.00.

Il restait donc un excédant de \$10,539,553.92. Eh ! bien, c'est ce dernier excédant de la dette qu'il s'agit de partager entre Québec et Ontario.

Trois arbitres furent nommés pour régler la question ; mais ils ne purent s'entendre. La Province d'Ontario voulut néanmoins nous imposer une décision ; mais lors de la dernière session de notre Assemblée Législative l'Honorable M. Chauveau déclara formellement au milieu des applaudisse-

ments
" n'ac
" Pro
1870.
C
rable
épine
"
" doc
" elle
" tère
" ferm
" lutt
" teni
" peu
" leur
" obti
L
dernie
"
" se m
" bien
" et au
" par
" gard
" de t
" voul
" men
C'
binet p
d'une
nier e
que le
une op
par M.
positio
résolut
condui
du gou
sa conc
Où son
Pe
a tenu
amené
A

ments de toute la chambre, que "les membres du Cabinet " n'accepteraient jamais la décision injuste et illégale que la " Province d'Ontario voulait nous imposer." (4 Novembre 1870.)

Quelques jours plus tard, le 6 Décembre 1870, l'Honorable M. Chauveau terminait un discours sur cette question épineuse, par les paroles suivantes :

" Quand la chambre aura pris connaissance de tous les " documents qui se rattachent à cette importante question, " elle verra que le gouvernement ne pouvait protéger les in- " térêts de la province, *qu'en rejetant cette décision*. J'ai la " ferme conviction que la Province de Québec, après avoir " lutté si longtemps pour conserver ses droits intacts et main- " tenir son indépendance, *combattrait jusqu'à la fin, les prétentions " peu scrupuleuses* des arbitres qui voudraient nous imposer " *leur inique sentence*. Et je suis aussi convaincu que nous " obtiendrons justice."

L'Honorable M. Chauveau disait encore le 12 Décembre dernier :

" On n'a pas craint d'être inconséquent jusqu'au point de " se montrer partial en faveur de la Province d'Ontario ! Eh " bien, je le demande ; en face d'une *injustice aussi flagrante " et aussi révoltante*, n'étions-nous pas justifiabiles de protester " par tous les moyens possibles ? Ne devons-nous pas sauve- " garder l'honneur et la dignité de la Province, en approuvant " de tout cœur la résignation du juge Day, qui n'avait pas " voulu continuer de siéger avec des hommes aussi évidem- " ment hostiles à notre égard."

C'est en face de cette position énergique, prise par le Ca- binet provincial, en face de ces déclarations non équivoques d'une politique franche et loyale à notre égard que M. Fournier et son digne acolyte M. Achille Talbot osent soutenir que le gouvernement n'a pas fait son devoir ! Mais il y avait une opposition en chambre ; le parti libéral y était représenté par MM. Joly, Marchand, Tremblay, etc., et cependant l'op- position, le parti libéral tout entier a voté en faveur des cinq résolutions de l'Honorable M. Chauveau. Que veut dire cette conduite, cette approbation par le parti libéral de la politique du gouvernement.—Ici, encore, M. Fournier n'est pas franc ; sa conduite est marquée au coin de l'injustice la plus criante. Où sont donc ses principes, ses convictions ?

Poussons plus loin notre étude et voyons quelle conduite a tenu M. Fournier lorsque cette importante question a été amenée devant la chambre des Communes. Voici les faits :

A la séance du 23 février dernier, M. Blake ayant de-

mandé communication de tous les documents relatifs à l'arbitrage entre Québec et Ontario, M. Fournier a proposé un amendement déclarant la décision des arbitres formellement invalide.

Il résulte de ces faits :

1o. Qu'il n'y avait devant la chambre aucun document relatif à l'arbitrage, *puisque M. Blake les demandait* ;

2o. Que nonobstant l'absence de tout document, M. Fournier demandait que la chambre prononçât un jugement déclarant formellement invalide la décision des arbitres.

Voilà ce qui a été fait. Oui, M. Fournier, qui passe pour un avocat fort capable, a demandé à la chambre de prononcer un jugement et cela dans une cause où les parties n'étaient pas encore entendues, avant que le plus simple document ne fut présenté à la chambre.

Nous le demandons en toute sincérité à M. Fournier : Que dirait-il si un avocat demandait à un juge de se prononcer juridiquement sur une question qui ne lui est pas encore soumise ? Sa réponse sera la condamnation de sa propre conduite.

Maintenant laissons parler un administrateur des talents de M. Fournier :

“ Il est évident que la motion de M. Fournier a pour but “ *non de servir la cause de la Province de Québec, mais d'embar-* “ *rasser le cabinet local et le ministère fédéral. C'est une* “ *affaire de parti, rien de plus. Demander au Parlement fédéral* “ *de se prononcer sur la validité de l'arrêt rendu par la com-* “ *mission d'arbitrage, outre que c'est l'ériger en tribunal* “ *judiciaire, c'est aussi accepter d'avance sa décision, qui, en* “ *toute probabilité nous sera défavorable. Il est évident que tous* “ *les éléments d'un jugement impartial font défaut à un pareil* “ *tribunal. En dehors de toute question de justice ou d'injus-* “ *tice il n'est pas plus possible à un député d'Ontario de donner* “ *raison à Québec qu'il n'est possible à un député de Québec* “ *de donner raison à Ontario. Les deux provinces sont mises* “ *par là imprudemment en présence : le plus que nous puissions* “ *espérer est de diviser les Provinces Maritimes et Ontario* “ *étant plus fort que nous (de 17 voix) l'emportera.*

“ Notre seule chance de succès est d'en appeler à un tribu- “ *nal impartial, qui n'en visage que la question légale et soit à* “ *l'abri de toute influence politique. Tout porte à croire que* “ *là nous aurons gain de cause. Ontario ne pourra s'opposer* “ *à l'exécution d'un jugement rendu dans de telles conditions.* “ *En suivant, au contraire, la ligne de conduite indiquée par M.* “ *Fournier nous nous engagerions dans des difficultés sans fin. Si*

“ nous
“ M. C
“ on q
“ parti
“ comm
“ déra
“ ce q
“ droit
“ Parle
“ pare
“
gagner
condui
obtien
mission
impart
ver à r
faits d
trempe
l'intéré
turel.”
Ce
La con
éviden
ou l'aut
Québec
person
génére
sères, à
dont on
ronnad
conséq
On
M. Fou
cette m
on finit
comme
quille
nier, il r
A e
hommes
acheteu
pouvoir

“ nous perdions notre cause, *nous refuserions, comme l'a déclaré M. Chauveau, de nous soumettre à un arrêt injuste. Croit-on qu'après cela, si Ontario perdait, elle en prendrait son parti et accepterait la décision ? Il est évident que non. Alors commencerait entre les deux grandes provinces de la Confédération une sorte de guerre civile à propos de finances. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix, et c'est, non pas seulement le droit mais encore le devoir de gouvernement et par suite du Parlement fédéral, de garder la neutralité pour éviter un pareil conflit.*”

“ Notre cause est certainement juste et nous avons tout à gagner à la porter devant un tribunal compétent. Par une conduite prudente, nous éviterions toutes difficultés et nous obtiendrions ce à quoi nous avons droit. Si l'arrêt de la commission d'arbitrage était cassé par un tribunal compétent, impartial, comme le Conseil Privé, Ontario n'y pourrait trouver à redire, tous les Haut-Canadiens modérés seraient satisfaits d'une décision qui les sauverait de l'alternative ou de tremper dans une injustice, ou de froisser l'opinion dominante, l'intérêt commun ; et les choses reprendraient leur cours naturel. ” (Voir l'Événement du 24 Février 1871.)

Cette citation établit parfaitement l'état de la question. La conduite tenue par M. Fournier démontre d'une manière évidente qu'il a agi par haine ou par ignorance : et dans l'un ou l'autre cas elle est peu généreuse pour notre Province de Québec. En effet il est peu généreux de servir ses animosités personnelles avant les intérêts de la patrie, comme il est peu généreux, pour ne pas dire plus, d'exposer son pays à des misères, à des dissensions, en soulevant des questions brûlantes dont on ne mesure pas toute l'étendue, en voulant par fanfaronnade provoquer une décision dont on ne prévoit pas les conséquences dangereuses.

On peut l'ajouter : à quelque chose malheur est bon ! M. Fournier voyant la froideur avec laquelle on accueillait cette motion intempestive et anti-nationale n'en parla plus : on finit par l'oublier et M. Fournier lui-même, “ honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, ” s'assaya tranquillement ; la session toute entière se passa et de M. Fournier, il n'en fut plus question. Voilà !

La Tactique de M. Fournier.

A entendre parler M. Fournier et M. Achille Talbot les hommes qui nous gouvernent ne sont que des traîtres, des acheteurs de consciences et le peuple qui leur a délégué ses pouvoirs, un tas d'imbéciles qui se laissent fouler aux pieds.

Le conseil des ministres siège dans une salle d'orgie, et s'ils ne se promènent pas précédés de licteurs comme au temps des décenvirs, la faute en est à la civilisation et non à leur nature féroce. Si nos hommes d'Etat parlent de créer un impôt pour protéger nos industries, le peuple le paiera de ses sueurs et peut-être de son sang. Si vous n'êtes pas libéral, vous êtes lâche ou tyran. En définitive, corrompueur ou corrompu, voilà l'alternative pour quiconque n'a pas été régénéré dans les eaux du libéralisme.

Le moindre défaut de ces arguments, si arguments il y a, c'est d'être vieux comme le chemin et d'avoir servi de thème à tous ceux qui ont battu la route aux petits mécontents de nos jours. Ce ne sont pas avec des armes comme celles-là que l'on combat un gouvernement fort et puissant, et, s'il a réellement l'ambition de faire fortune, le parti libéral ne devrait pas s'aveugler au point de reposer toutes ses espérances sur une politique qui, jusqu'ici ne lui a préparé que des désenchantements.

Cette année, d'après la direction que prennent les choses, les élections ont un caractère tout particulier. On traite toutes les questions, excepté *celles qui touchent à la politique du gouvernement local* ; c'est-à-dire qu'on s'occupe exclusivement des hommes et des choses *qui ne sont pas en cause*. On parle des difficultés du Nord-Ouest, de la taxe sur le charbon, de l'annexion de la Colombie. On bat en brèche le gouvernement d'Ottawa sur quelques mesures qu'on exploite contre le gouvernement de Québec, qui y est étranger.

C'est la tactique de l'opposition, celle de M. Fournier. Il serait juste de ne s'en tenir qu'à la question ; mais puis qu'on cherche tant à la déplacer, il nous est facile d'engager la lutte sur le terrain même que nos adversaires ont choisi. Nous allons donc aborder une de ces grandes mesures qui ne regardent point le gouvernement local, et celle que nous allons choisir et discuter va mettre à nu toute la mauvaise foi de nos adversaires.

L'Annexion de la Colombie et le Chemin de Fer du Pacifique.

Certes on ne nous accusera pas d'éviter le danger ; loin de là nous nous y précipitons et de toutes les questions nous choisissons précisément celle que l'on croit être la plus forte contre nous.

Parlons donc un peu de la Colombie et de ce fameux chemin de fer qui doit y conduire.

Le parti libéral prétend :

tres n
ment
la jo

est-el
ni M
sa pe
nous
sité ;
qui f
ver q
I
et ce
ce qu
eux-m
I
Color
que c
dées,
nier c
N
1
2
raux,
3
const
4
sessic
sures
I
I
L'Ho
dérat
chaqu
I
et cet
fédér
grand
j'appe
tion.
le ter
C
L'Ho

10. Que le gouvernement a voté 180 millions de piastres pour la construction de ce chemin de fer !

20. Que notre dette et nos taxes vont être considérablement augmentées, chaque famille devant payer *comme rentes* la jolie somme de \$18, soit un capital de \$300.

Voilà donc l'accusation ! mais, nous vous le demandons, est-elle prouvée ? Non, mille fois non ! et jamais M. Fournier, ni M. Evanturel avec son journal, ni M. Achille Talbot avec sa petite langue, ne pourront *prouver* ce qu'ils avancent. Or, nous demandons des preuves, il nous en faut de toute nécessité ; autrement nous serions bien fous de croire des hommes qui font toutes sortes d'avancés sans être capables de *prouver* qu'ils disent la vérité.

Eh bien, à notre tour, nous allons faire quelques avancés, et ce qui est mieux, nous allons *prouver* qu'ils sont vrais, et ce qui est mieux encore c'est que nos adversaires fourniront *eux-mêmes* les preuves que nous voulons donner.

En premier lieu, nous avançons " que l'annexion de la Colombie et de la construction du chemin de fer du Pacifique qui en est la conséquence, ont été prévues, recommandées, acceptées par le parti libéral lui-même, par M. Fournier et ses amis."

Nous *prouvons* maintenant cet avancé :

10. Par deux discours de l'Hon. A. A. Dorion.

20. Par une déclaration signée par les ministres libéraux, en 1863.

30. Par l'adhésion, en 1867, de tout le parti libéral à la constitution actuelle ;

40. Par la conduite de l'opposition lors de la dernière session tenue à Ottawa et pendant laquelle ces grandes mesures ont été soumises à la chambre.

Examinons les preuves :

Dans son premier discours prononcé le 6 juillet 1858. L'Hon. A. A. Dorion dit : " Je suis prêt à prendre en considération le projet d'une *confédération*, lequel laisserait à chaque province l'administration de ses affaires."

Plus tard, le 3 mai 1860, l'Hon. A. A. Dorion, disait encore et cette fois d'une manière bien précise : " Je regarde l'Union fédérale du Haut et du Bas-Canada, comme le *noyau* de la *grande confédération des provinces* de l'Amérique du Nord que *j'appelle de mes vœux*. En concluant *je voterai pour la résolution*. Je crois que l'*union de TOUTES les provinces* viendra avec le temps.

Certes, MM. les électeurs, voilà une bonne preuve : L'Hon. A. A. Dorion, le chef du parti libéral, le proclame

hautement, il appelle la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord de tous ses vœux. Or, dans ces provinces de l'Amérique du Nord, se trouve la Colombie. Donc il appelle l'annexion de la Colombie, son entrée dans la Confédération, de tous ces vœux et pour ne laisser aucun doute sur la ligne de conduite il s'écrie qu'il votera pour la résolution et finit en déclarant hardiment que l'union de toutes les provinces (la Colombie comprise) viendra avec le temps.

Cette première preuve nous est donc fournie par le chef du parti libéral lui-même.

Voyons la seconde preuve.

Le 12 de septembre 1862, pendant que M. Evanturel était au pouvoir, il fut présenté au gouvernement impérial un mémoire signé par les ministres libéraux et par M. Evanturel lui-même. Voici cette curieuse pièce, elle est extraite des " Documents de la session 10 à 14 vol. XXI. No. 4. 1863 " ; c'est le Document No. 14.

" Les soussignés, représentant les trois provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, sont tombés d'accord sur les points suivants, savoir :

1o.....2o. Que remplis du désir de relier de plus en plus les provinces entre elles, de développer les intérêts commerciaux qui leur sont communs, et d'établir les facilités de communication, les soussignés sont prêts à assumer la responsabilité des dépenses que nécessitera la réalisation de ce vaste projet.

3o.....4o.....5o. Que les soussignés, pour arriver à cette conclusion, se sont laissés principalement guider par la conviction que l'établissement d'un chemin de fer entre Halifax et Québec formera un chaînon essentiel d'une grande voie de communication, non-interrompue, traversant les possessions anglaises de l'Atlantique au Pacifique, voie à l'achèvement de laquelle tous les intérêts impériaux dans l'Amérique du Nord se trouvent intimement liés. Et les soussignés, dans le but de soumettre convenablement aux autorités impériales cette partie de la question, ont décidé que prochainement les trois provinces agiraient d'un commun accord pour faire ressortir la haute importance politique et commerciale du prolongement à l'ouest de la ligne projetée.

(Signé,)

J. S. MACDONALD,
L. V. SCOTTE,
J. MORRIS,
W. McDOUGAL,

W. P. HOWLAND,
U. T. TESSIER,
F. EVANTUREL,
J. D'ARCY McGEE.

Représentants du Canada.

A
facile
I
1
confé
2
de fer
voie d
fique.
D
recom
déclar
pas se
de fer
sera s
charg
et com
C
est plu
V
E
accom
donné
entière
numé
O
de " l'
au par
"
" Cons
" de la
" chan
" Prov
" de l
" Prov
" cond
" la R
E
Nord,

JOSEPH HOWE,
WM. ANNAND,

JOS. McCULLY,

Représentants de la Nouvelle-Ecosse.

J. L. TILLEY,
P. MITCHELL,

W. H. STEEVES,

Représentants du Nouveau-Brunswick.

Après la lecture d'un tel document les conclusions sont faciles à tirer.

Il est évident, en effet :

1o. Que le parti libéral, M. Evanturel en tête, veut la confection du chemin de fer intercolonial ;

2o. Qu'il se laisse guider par la conviction que ce chemin de fer intercolonial n'est qu'un *chainon essentiel* de la grande voie de communication non interrompue de l'Atlantique au Pacifique.

Donc le parti libéral, M. Evanturel en tête, prévoit, recommande le chemin de fer du Pacifique. D'ailleurs il le déclare avec franchise, le chemin de fer intercolonial n'est pas seul en question puisqu'il ajoute en parlant du chemin de fer du Pacifique que *cette dernière partie de la question* sera soumise au gouvernement impérial et M. Evanturel se charge d'en faire ressortir lui-même la haute importance politique et commerciale.

Cette seconde preuve fournie encore par l'opposition, est plus forte, plus concluante que la première.

Voici la troisième preuve :

En 1867, lorsque la Confédération est devenue un fait accompli le parti libéral obéissant à la voix de ses chefs a donné à la nouvelle constitution, son adhésion pleine et entière, et comme vient le déclarer le *Canadien* dans son numéro du 7 courant il a accepté le nouvel état de chose.

Or, dans cette nouvelle constitution comme sous le nom de "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" on lit au paragraphe 146 :

" Il sera loisible à la Reine de l'avis du très honorable " Conseil Privé de Sa Majesté ; sur la présentation d'adresses " de la part des chambres du Parlement du Canada et des " chambres des Législatures respectives des colonies ou " Provinces de Terre-Neuve, de l'île du Prince-Edouard et " de la Colombie Britannique d'admettre ces colonies ou " Provinces ou aucune d'elles, dans l'union, aux termes et " conditions qui seront exprimées dans les adresses et que " la Reine jugera convenable d'approuver."

En acceptant "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord," le parti libéral a donc par là même accepté cette

clause qui dit que la Colombie pourra nous être annexée.

Voilà donc une nouvelle preuve que le parti libéral nous fournit.

Et maintenant si l'on examine un tant soit peu la conduite du parti libéral dans la dernière session des Communes, on pourra se convaincre que les chefs libéraux n'ont présenté aucune motion combattant l'annexion de la Colombie ou la construction du chemin de fer du Pacifique. Au contraire M. McKenzie, le chef actuel du parti libéral, a déclaré lui-même que ce chemin de fer était d'une *nécessité politique*. Nous défions M. Fournier et son *savantissime* ami M. Talbot de prouver le contraire. Or, la chose est évidente, si les libéraux n'ont rien fait pour combattre le principe même de la construction du chemin de fer, si, au contraire ils l'ont admis comme une *nécessité politique*, il faut donc conclure que cette conduite de leur part est une approbation complète de la mesure et nous fournit une quatrième preuve en faveur de notre thèse.

Nos preuves sont données: elles établissent clairement que "l'annexion de la Colombie et la construction du chemin de fer du Pacifique ont été prévues, recommandées, acceptées par le parti libéral lui-même, par M. Fournier et ses amis."

Notre premier avancé est donc complètement prouvé.

Nous avançons, en second lieu "que la construction du chemin de fer du Pacifique n'augmentera en rien la proportion des taxes."

Nous prouvons ce second avancé.

Et d'abord nous demandons à M. Fournier et au Sire Achille Talbot de vouloir bien prouver, je le répète, de vouloir bien prouver par un *document officiel* que la Chambre des Communes en est venue à la décision d'augmenter la proportion des taxes.

Il y a plus, nous défions M. Fournier de pouvoir le prouver.

À notre tour maintenant nous allons prouver le contraire. Nous lisons dans un *document officiel*, dans les "Votes et Délibérations de la Chambre des Communes, No. 40," à la page 222.

"La résolution suivante est adoptée :

"*Résolu*—Que la construction et le fonctionnement du chemin de fer mentionné dans l'adresse à Sa Majesté, concernant l'union de la Colombie Britannique avec le Canada adoptée par cette Chambre, samedi, le 1er avril courant, devaient être confiés à des *Compagnies privées et non au Gouvernement de la Puissance*; et que l'aide public à accorder pour

assurer l'exécution de cette entreprise, devrait consister en octrois libéraux de terres et en une subvention en argent, ou autre espèce de subvention, *sans augmenter la proportion actuelle des impôts*, et que le parlement du Canada déterminera plus tard.))

Est-ce assez clair ?

Nous venons donc de le démontrer d'une manière irrécusable et documents officiels en mains, que la *proportion actuelle des taxes ne sera augmentée* en aucune manière.

Le grand épouvantail que la féroce imagination de M. Evanturel promène dans nos campagnes n'existe plus, et à l'heure qu'il est le résultat des élections en dit plus que le tableau électoral du "Canadien." En effet, malgré le cri d'alarme lancé par M. Evanturel, répété par M. Fournier, la ville de Québec avec sa population intelligente, éclairée, instruite, vient d'élire l'Hon. M. Langevin lui-même, l'un des auteurs de la fameuse mesure de la Colombie, M. Rhéaume et M. Hearn. Le comté de Montmorency garde M. Cauchon ; l'hon. M. Robertson est acclamé à Sherbrooke, et, fait remarquable, le parti libéral n'a pas pu trouver le seul homme capable d'opposer ces députés ministériels. Jamais impuissance n'a été plus complètement manifestée, jamais défaite morale n'a été plus vivement infligée et de notre côté jamais lutte électorale ne nous a promis autant d'espérance, autant de garanties de succès.

Messieurs les électeurs du beau comté de Montmagny, nous savons que vous désirez ardemment connaître la vérité, ce que nous venons de vous dire doit vous démontrer d'une manière palpable que nous la possédons dans toute son intégrité.

Personne ne l'ignore maintenant.

LE COMPROMIS DE 1867 par lequel les deux partis étaient liés, a été brisé sans raison, sans justice, par le parti libéral qui n'a point tenu à l'honneur d'une parole librement engagée.

Deux hommes aujourd'hui sont sur les rangs, briguant tous deux l'honneur de vos suffrages.

LA POLITIQUE DE M. G. BOSSÉ convient à tous les électeurs honnêtes, qui ont à cœur de tenir à un engagement. M. Bossé n'a point d'esprit de parti, c'est un homme nouveau, complètement libre, qu'un passé politique ne saurait lier ; il se présente comme indépendant avec l'engagement solennel de travailler pour le bien du pays et pour l'intérêt de notre comté.

LA POLITIQUE DE M. T. FOURNIER est connue. M. Fournier est "le même homme d'autrefois" et vient "comme

libéral " avec " une politique qui ne s'appuie ni sur les mandements ni sur les sermons."

Mais cette politique lui fait commettre un acte " institutionnel, injuste, contraire au bon sens " puisqu'il demande ce qu'il ne veut pas : LE DOUBLE MANDAT.

La politique de M. Fournier devient boiteuse et lorsqu'il s'agit d'examiner et d'apprécier la position de la Province de Québec dans la CONFÉDÉRATION, on surprend M. Fournier en flagrant délit de contradiction avec son passé et pourtant c'est le même " homme d'autrefois." Oui, c'est cet homme voué corps et âme au parti libéral, au parti qui dans la QUESTION DES ÉCOLES, voulait un *système général et uniforme d'éducation*, c'est ce même homme pour qui le moyen d'atteindre ce but est l'abolition de l'enseignement religieux.

L'ADMINISTRATION ACTUELLE violemment, injustement attaquée sert, dans les desseins de M. Fournier, de marche-pied à son élévation, mais la violence même de l'attaque met à nu chez M. Fournier son manque de véracité, sa conduite déloyale ; elle provoque un retour vers le passé et autorise à soulever le voile sur CE QUI SE PASSAIT EN L'ANNÉE 1863, alors même que le parti était au pouvoir. Ce coup-d'œil jeté en arrière, cet examen du passé fait surgir avec les documents officiels, des chiffres irrécusables, démontrant avec évidence que sous ce gouvernement soi-disant économique il a été inutilement dépensé, gaspillé *plus d'un million de piastres* (\$1,157,640).

C'est cette dépense inutile, exorbitante, qui a provoqué nous n'en doutons point, la fameuse mesure de M. Holton, ministre des finances, tendant à nous imposer la TAXE DIRECTE, mesure impopulaire, injuste, anti-nationale, mais proposée, soutenue par le parti auquel appartient M. Fournier.

Et néanmoins ce n'était pas le premier pas fait dans le système de taxation ; déjà le même parti de M. Fournier avait établi des taxes énormes sur LE TABAC, et surtout sur un objet de nécessité absolue pour le pauvre comme pour le riche, sur le CUIR. Certes, il fallait de l'argent et beaucoup d'argent pour rencontrer les dépenses folles du gouvernement de 1863, il fallait des taxes et des taxes élevées, même la taxe directe pour pouvoir équilibrer le revenu avec la dépense. Mais aussi, il faut l'ajouter, l'argent ne manquait point, grâce à leur système de taxes et grâce aussi à cet autre système par eux adopté de diminuer les octrois en faveur de la colonisation, de l'agriculture, de l'éducation. Un simple examen de chiffres constatant CE QUI A ÉTÉ FAIT

POUR
1867-
tient
ceux
d'ach
somm
saire,
homr
serva
que M
les v
poiso
TRAG
politi
publi
que l'
pule l
peu h
aussi
N
LIBER
ments
prété
du CH
N
A
préjug
ranim
justice
rent le
qui es
songe
pour e
notre
de nos
Nous
et écla
D
vous
existe
que v
servat
draper
par la
inscri

POUR LE COMTÉ DE MONTMAGNY EN 1862 ET 1863 ET DEPUIS 1867 vient prouver qu'il est facile pour le parti auquel appartient M. Fournier de négliger les intérêts de la colonisation, ceux de notre comté, de payer de grosses pensions aux juges, d'acheter même au besoin la voix d'un membre pour la jolie somme de \$32,640. Et cependant M. Fournier se croit nécessaire, il veut s'imposer à vous ; à l'entendre parler tous les hommes publics sont corrompus, lui excepté, tous les conservateurs travaillent contre les intérêts de la patrie, il n'y a que M. Fournier dont les vues larges et profondes perçant les voiles de l'avenir, découvrent l'heureux antidote au poison qui nous tue. Sa conduite dans le débat sur l'ARBITRAGE nous donne la mesure exacte de ses connaissances politiques, de son patriotisme, de son amour pour la chose publique : elle établit du même coup le degré de confiance que l'on doit reposer dans un homme qui sacrifie sans scrupule le bien de son pays et de son comté aux sentiments peu honorables d'animosités personnelles, d'une vengeance aussi aveugle qu'implacable.

Nous avons en démasquant la TACTIQUE DU PARTI LIBERAL, nettement établi notre position et prouvé, documents en mains, qui a raison dans sa question si mal interprétée de l'ANNEXION DE LA COLOMBIE et de la construction du CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Notre devoir est rempli, MM. les électeurs.

A d'autres la tâche facile mais peu noble d'en appeler aux préjugés, de fomenter la discorde, de raviver les haines, de ranimer les luttes d'autrefois. A nous, mais à nous seuls, la justice de la bonne cause, les moyens honnêtes qui en assurent le triomphe ; à nous, à nous seuls cet amour de tout ce qui est vrai, cette haine profonde vouée à l'erreur et au mensonge et s'il se trouve des hommes tellement peu scrupuleux pour en appeler aux préjugés prouvons leur par la dignité de notre conduite, par la véracité de nos paroles, par la noblesse de nos vues, que nous dédaignons ces moyens déshonorants. Nous en appelons, nous, à la froide raison, au jugement sain et éclairé au patriotisme bouillant de toute une population.

Dans ces temps de luttes et de dangers, vous saurez vous unir plus étroitement, affirmer hautement votre existence et vos droits et prouver au pays tout entier que vous n'accorderez la victoire qu'au parti de l'ordre, conservateur de nos traditions les plus chères. Et sur notre drapeau, noirci par la fumée de 150 ans de bataille, ennobli par la gloire de 80 ans de combats politiques, nous pouvons inscrire, avec un légitime orgueil, cette devise immortelle

qui nous a soutenus dans les différentes phases de notre existence nationale ; gloire du passé, amour du présent, espoir de l'avenir, cette devise vous la connaissez tous ; le sang de nos pères versé sur le champ d'honneur, en a imprimé la trace sur le sol de la patrie ; les restes inanimés de nos patriotes, gisant sur la terre d'exil, en attestent l'existence jusque sous un ciel étranger, et votre patriotisme, cet empressement à soutenir un gouvernement jaloux de votre bonheur, en manifestant encore l'étonnante vitalité, en font présager la glorieuse immortalité.

Oui, MM., tout le prouve, tout le prouve, tout le démontre avec une évidence incroyable et nous le proclamons ici, avec orgueil, à la face de notre pays ; l'avenir conservera, comme un dépôt sacré, le trésor si précieux que nous lui confions.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

Montmagny, Juin 1871.

de notre
présent,
tous ; le
a imprimés de
nt l'exis-
sisme, cet
de votre
é, en font

démontre
s ici, avec
a, comme
nfions.

S LOIS.

